

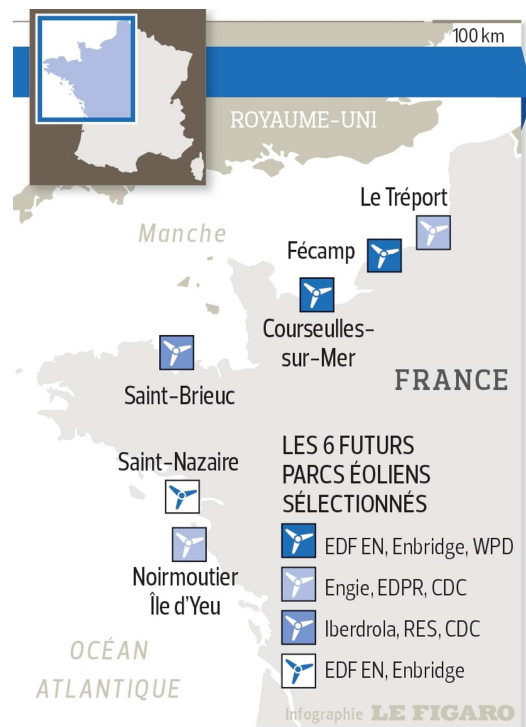
Les éoliennes offshore cherchent des vents porteurs

Le Figaro - 13 janvier 2017

En 2012, les premiers champs étaient attribués au large des côtes françaises. Cinq ans plus tard, aucune décision finale d'investissement n'a encore été prise. De nombreux recours ont été déposés en justice et les industriels doivent y faire face.

Frédéric de MONICAULT - fdemonicault@lefigaro.fr

Verra-t-on un jour des éoliennes au large des côtes françaises ? La question est sûrement provocante - au regard à la fois des six zones déjà sélectionnées (sur les bords de la Manche et sur la façade Atlantique), des appels d'offres attribués, des géants industriels mobilisés et des enjeux de la transition énergétique -, mais elle se pose nécessairement à la lumière des glissements du calendrier. Début 2012, un consortium emmené par EDF décrochait les trois champs de Fécamp (Seine-Maritime), Courseulles-sur-Mer (Calvados) et Saint-Nazaire (Loire-Atlantique), soit un potentiel de 1 500 mégawatts (MW) de puissance installée, relayé par près de 240 éoliennes implantées en pleine mer. Bref, l'équivalent d'un réacteur nucléaire de nouvelle génération et surtout une grande première, car jamais jusqu'à cette date l'éolien offshore ne s'était invité dans le paysage hexagonal. A contrario, au Royaume-Uni, au Danemark ou en Allemagne, cette industrie fait partie intégrante du « mix » énergétique.



Depuis, presque cinq ans ont passé et l'électricien tricolore - épaulé par l'allemand WPD et le canadien Enbridge - n'a toujours pas statué sur sa décision finale d'investissement. Forcément, ce délai interroge d'autant plus que les oppositions à l'éolien offshore - portées par plusieurs associations - sont toujours très vives : pêle-mêle, l'électricité produite reviendrait beaucoup trop chère, l'environnement marin serait durement touché, et il n'y aurait aucune chance de voir émerger une filière industrielle française compte tenu du poids des fabricants étrangers.

Interrogé, EDF Énergies nouvelles, la filiale dédiée aux énergies renouvelables, cultive la sobriété : « Plusieurs années de concertation ont permis d'aboutir à une très bonne acceptabilité des projets avec un fort soutien des acteurs locaux, souligne Béatrice Buffon, directrice énergies marines renouvelables. Pour autant, les autorisations obtenues par nos parcs ont fait l'objet de recours de la part d'associations hostiles par principe à l'éolien - déposés en juillet à Saint-Nazaire, en

août à Fécamp et en octobre à Courseulles - qui nous obligent à retarder le démarrage des travaux. » Et l'intéressée de rappeler qu'un décret paru début 2016 indique que le jugement doit être rendu par la cour administrative d'appel de Nantes dans un délai d'un an après le dépôt du recours. « Pour chaque projet, le calendrier de réalisation devra donc être réactualisé après la décision de justice. » Ainsi, EDF, qui prévoyait la mise en route de ses premières éoliennes offshore à l'horizon de 2020, se projette désormais en 2019 pour la construction en mer et 2021-2022 pour la mise en service.

Une volonté de fédérer

Pour Vincent Balès, directeur général de WPD France, cet allongement n'a rien de très étonnant : « Entre le débat public, la levée des risques, les études d'impact, les demandes d'autorisation de construction, leur instruction et malheureusement les recours, le calendrier est très chargé. » Et d'évoquer avec un brin d'envie le cas des Pays-Bas où toutes les procédures administratives sont bouclées avant les résultats de l'appel d'offres. « De telle sorte qu'une fois qu'un champ est attribué, la phase opérationnelle se déploie rapidement. » Mais pas question de céder à la sinistrose : « Tous les projets industriels d'envergure prennent plus de temps que prévu. Dans le cas de l'éolien offshore, il n'est pas inutile de rappeler que chaque champ pèse 2 milliards d'euros d'investissements. »

Chez Engie (ex-GDF Suez), il n'y a pour le moment pas de retard à déplorer : le groupe, associé pour la circonstance à Energias de Portugal Renewables et à la Caisse des dépôts, a remporté en 2014 les champs de Dieppe-Le Tréport (Seine-Maritime) et île d'Yeu-Noirmoutier (Vendée). 1 000 MW en tout, pour un raccordement au réseau prévu à partir de 2021. Mais l'avalanche d'objections et de recours est tout aussi présente que pour EDF : « Il me semble toutefois que les adversaires de nos projets disposent d'une caisse de résonance bien supérieure aux autres segments de la population, commente Raphaël Tilot, directeur du projet éoliennes en mer chez Engie. Or, notamment parmi la jeune génération, on note un vrai phénomène de soutien. » L'énergéticien compte déposer, d'ici au mois de juin, les demandes de permis d'exploitation pour les deux zones précitées, avant le lancement des enquêtes publiques au cours du second semestre 2017. D'ici là, « nous allons garder le rythme d'une réunion publique mensuelle dans les régions concernées, poursuit Raphaël Tilot, ces rendez-vous sont articulés à chaque fois autour d'une thématique spécifique et permettent à l'ensemble des acteurs de s'exprimer. »

Une volonté de fédérer donc, mais pour quel résultat ? Selon Katherine Poujol, présidente de l'association environnementale Gardez les Caps - en référence aux caps d'Erquy et Fréhel, entre lesquels se situera le champ de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor) remporté en 2012 par le consortium Ailes Marines (Iberdrola, RES) -, cette concertation tellement vantée par les opérateurs est en réalité un leurre : « Même les enquêtes publiques ressemblent à une mascarade. S'agissant de Saint-Brieuc, nous nous sommes retrouvés à devoir lire 6 600 pages dispersées sur plus de 150 fichiers qu'il fallait télécharger ! » Sur le fond, cette personne au discours charpenté rappelle que la baie de Saint-Brieuc concentre 40 % de la récolte de la coquille Saint-Jacques en France et 450 emplois embarqués : « Que l'on ne nous fasse pas croire que 62 machines industrielles de 216 mètres de haut implantées sur des fonds benthiques à une dizaine de kilomètres du littoral n'auront pas d'impacts environnementaux et d'incidence sur la pêche. Chaque éolienne possède à sa base une anode sacrificielle

de 20 tonnes d'aluminium. Ce sont 160 kg d'aluminium qui seront relargués chaque jour dans la baie. » Et de pointer encore les « approximations » dans les présentations au grand public : « Je me souviens du débat public où un industriel nous a assuré qu'une éolienne ne contenait que quelques kilos de terres rares, pas plus en tout cas qu'un simple téléviseur. En réalité, une éolienne en mer contient 430 kg de terres rares ! »

En marge des questions juridiques, l'équation économique figure aussi au cœur des problématiques de la filière éolienne offshore. « Il est quand même symptomatique qu'aucun prix n'ait été communiqué officiellement, expose Jean-Louis Butré, le président de la Fédération Environnement durable, une instance qui fédère 170 associations et collectifs opposés aux éoliennes. De bonne source, on sait qu'il ressort à plus de 220 euros le mégawattheure (MWh), soit quatre fois plus en moyenne que les autres énergies. L'éolien en mer n'est pas seulement une folie écologique, c'est aussi une folie économique. » Réponse du tac au tac de Raphaël Tilot, pour lequel il s'agit au contraire d'«une industrie magnifique, en pleine adéquation avec la révolution énergétique aujourd'hui en cours et dont les coûts ne vont cesser de baisser». Antoine Cahuzac, le directeur général d'EDF Énergies nouvelles, insiste, lui, sur « le très grand niveau de maturité dans la conception de (nos) projets en mer et sur son ambition d'installer en France d'autres innovations technologiques en matière d'énergies marines renouvelables ».

Grands bouleversements

Comme rien n'est jamais simple pour la filière éolienne offshore, il faut compter aussi avec les grands Meccano industriels. En 2015, la branche d'Alstom qui devait fabriquer les turbines pour EDF est passée sous le contrôle de General Electric (GE). Quant à Areva, le groupe nucléaire en pleine restructuration, il a définitivement renoncé à équiper les champs d'Engie dans le cadre de sa diversification initiale dans les énergies vertes. Après qu'Adwen, la co-entreprise fondée avec l'espagnol Gamesa, a été reprise à 100 % par ce dernier, le même Gamesa a été racheté par l'allemand Siemens. Pour les adversaires des éoliennes, ces grands bouleversements sont évidemment du pain bénit : « Alors que les pouvoirs publics nous avaient vendu un chantier d'envergure sur fond de "made in France", ce soi-disant moteur se retrouve totalement grippé, relève Jean-Louis Butré. Plus rien ne dit que les usines qui devaient sortir de terre à Cherbourg, au Havre ou à Saint-Nazaire se concrétiseront vraiment ou auront toute l'ampleur évoquée au départ. »



Deux ouvriers inspectent, à l'aide d'un appareil à ultrasons, la pale d'une éolienne offshore sur le chantier de Saint-Nazaire, mardi.

Au regard des industriels au contraire, ces modifications du paysage ne changent rien à la stratégie originelle. EDF rappelle ainsi que GE a repris l'intégralité des engagements d'Alstom et que ceux-ci se vérifient avec l'inauguration en novembre 2014 d'une usine GE Renewable Energy à Saint-Nazaire et la construction des premières turbines à destination des États-Unis. Actuellement, ce site de fabrication emploie 150 personnes et GE mise sur 300 salariés quand il aura atteint son rythme de croisière. De son côté, EDF rappelle que ses trois champs seront à l'origine de 7 000 emplois directs et indirects pendant la phase de construction et environ 300 emplois pérennes lors de l'exploitation-maintenance des parcs.

Chez Engie, dont les projets devaient être équipés à l'origine par les turbines d'Areva, Raphaël Tilot souligne que l'opération entre Gamesa et Siemens est actuellement examinée par la Commission européenne et que ces sociétés reprennent l'ensemble des accords initiaux, en particulier les engagements industriels français. « Signe que nous sommes parfaitement confiants dans leur traduction industrielle, nous venons tout juste de signer de nouveaux accords de coopération avec les futurs ports de maintenance de nos deux projets. »

Bref, si aucun acteur ne minimise l'ampleur de la tâche, personne ne veut croire à un enlisement prolongé. Pour Matthieu Monnier, chargé de mission Industrie et Offshore chez France Énergie éolienne (FEE) - qui regroupe plus de 90 % des acteurs du secteur -, le lancement d'une industrie en France est d'autant plus crucial que l'exportation d'un savoir-faire a déjà démarré : « Les chantiers navals STX construisent par exemple déjà des sous-stations électriques pour les éoliennes offshore en mer du Nord. » Par ailleurs, d'autres filières prometteuses, comme l'éolien offshore flottant, pourraient faire de la France « un pôle d'expertise mondial pour les énergies marines, plusieurs acteurs français étant pionniers dans ce domaine ». Comme quoi, les difficultés peuvent aussi stimuler l'ambition.